Nations Unies S/2014/600



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 août 2014
Français
Original : anglais

Lettre datée du 13 août 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 2048 (2012), par laquelle le Conseil de sécurité m'a prié de lui rendre compte tous les 90 jours de la mise en œuvre de tous les éléments de ladite résolution ainsi que de la situation humanitaire en Guinée-Bissau.

Étant donné que le principal objectif de la résolution 2048 (2012), à savoir le rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau, a été atteint, je recommande que le prochain rapport que je présenterai en application de cette résolution soit le dernier.

Toutes nouvelles informations relatives à la mise en œuvre des autres éléments de la résolution 2048 (2012), y compris son paragraphe 3, et aux questions plus générales concernant la consolidation de l'ordre constitutionnel seraient communiquées dans mon rapport semestriel sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, et je continuerais de présenter des exposés oraux au Conseil en tant que de besoin.

Je serais reconnaissant au Conseil de sécurité de bien vouloir examiner ma demande.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon

14-59335 (F) 180814 180814



